

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet :

Tableau annuel d'avancement de grade

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 02/02/2021 après avis du comité social territorial du 12/01/2021.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

I. Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

NOM ET PRENOM DATE DE PROMOTION : Mme TELLIER
Maité le 08 juin 2026.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

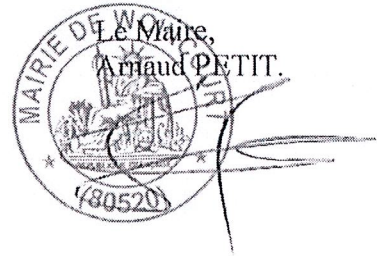
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal

Administratif dans les deux mois suivants la mise en œuvre des mesures de
publicité du tableau d'avancements.

Pour extrait conforme,
Woincourt, le 08 juin 2026.



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte et informe
que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de
2 mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le
Signature de l'agent